

- Fromages de chèvre -

L'association a pour objet de **maintenir (et d'inciter à l'installation) les exploitations, de proximité, pratiquant une agriculture durable** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consommateurs pré financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial: ils deviennent partenaires.

Contractants

PRODUCTEUR

Patrick & Marie Christine BAILLY
La Ferme de Colombier
45500 – SAINT MARTIN SUR OCRE

TUTEUR : David PETIT – tuteurchevre@amapp.fr

CONSOM'ACTEUR (A JOUR DE SA COTISATION)

N° Carte d'adhérent :

Nom / Prénom :

-

-

Tél :

E-mail :

			Septembre		Octobre			Novembre		Décembre	
			3	17	1	15	29	5			
Frais	Unité	2,05 €									
Mi-frais	Unité	2,05 €									
Mi-sec	Unité	2,05 €									
Sec	Unité	2,05 €									
Faiselle	450g	3,60 €									
P'tit colombier	375g	5,50 €									

Termes du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 4 mois (de septembre 2010 à décembre 2010)

Le paiement des paniers, à la signature du contrat, est fait à l'ordre de « Patrick BAILLY », en indiquant au dos des chèques le mois correspondant au paiement.

Paiement : **Espèces / Chèques**

Versement	1	2	3
Mois			
Montant			

Résiliation

La résiliation est possible mais sans garantir le remboursement des mensualités restantes. La reprise d'un contrat d'une période à une autre ne sera effective que lorsque les tuteurs seront en possession du contrat et du règlement.

Engagements

Le producteur déclare avoir perçu le paiement du présent contrat. Le consomm'acteur s'engage à s'inscrire à une permanence de distribution au cours de la saison. Tous deux sont à jour de leur cotisation à l'AMAPP du Gâtinais.

Fonctionnement

La livraison hebdomadaire, aura lieu le vendredi, aux « Jardins de Mocquepoix » Le petit Mocquepoix 45700 Cortrat (de 17h30 à 19h30)

Le consomm'acteur doit apporter un récipient pour récupérer les faisselles.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé »

Producteur

Consom'acteur